

Domaine : Santé

Filière : Physiothérapie

Intitulé du module : Physiothérapie neurologique I

2026-2027

Code : S.PH.370. 2003.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps
☐ Autre : ...

1. Organisation

Crédits ECTS : 4

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

- ☒ La présence à l'ensemble des cours théoriques et pratiques de ce module est requise.
☒ Pour les cours de simulation, la participation est obligatoire.

2. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

- A. Rôle d'Expert.e** : Compétences ☒ Ab1 ☒ Ab2 ☒ Ab3 ☒ Ab4 ☒ Ab5 ☒ Ab6 ☒ Ab7 ☒ Ab8
- B. Rôle de Communicatrice.eur** : Compétences ☒ Bb1 ☒ Bb2 ☒ Bb3 ☐ Bb4
- C. Rôle de Collaboratrice.eur** : Compétences ☐ Cb1 ☐ Cb2
- D. Rôle de Leader** : Compétences ☐ Db1 ☐ Db2 ☐ Db3
- E. Rôle de Promotrice.eur de la santé** : Compétences ☐ Eb1 ☐ Eb2 ☐ Eb3 ☐ Eb4 ☐ Eb5 ☐ Eb6
- F. Rôle d'Apprenant.e et de formatrice.eur** : Compétences ☐ Fb1 ☐ Fb2
- G. Rôle de Professionnel.le** : Compétences ☐ Gb1 ☐ Gb2 ☐ Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

- Comprendre la physiopathologie de l'Accident Vasculaire Cérébral (AVC) et les mécanismes en lien avec la récupération.
- Etre capable d'évaluer, grâce au bilan par activité, un patient ayant subi un AVC avec les tests recommandés dans la littérature.
- Proposer des exercices permettant d'atteindre les objectifs de traitement définis lors du bilan, être capable de les adapter et de mesurer les résultats de manière qualitative ou quantitative.

- Proposer un moyen auxiliaire ou des adaptations de l'environnement pertinent au patient

3. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

- Cours théoriques sur la physiopathologie des accidents vasculaires cérébraux et la récupération y compris les facteurs pronostic pour la mobilité et la récupération du membre supérieur
- Cours théoriques sur l'itinéraire clinique type des patients AVC et l'impact des différentes phases sur la prise en charge
- Raisonnement clinique en lien avec le bilan par activité et les recommandations pour la prise en charge des patients post-AVC en physiothérapie
- Démonstration pratique sur la base de vignettes cliniques et en situation avec des patients instructeurs

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|---|---|
| ☒ Cours magistral | ☐ Séminaire | ☐ Projet |
| ☒ Atelier/laboratoire | ☒ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☒ Modalité digitale | ☐ Autre : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | |

4. *Modalités d'évaluation et de validation*

- | | | |
|---|-------------------------------|--|
| ☒ Ecrit | ☐ Oral | ☒ Pratique |
| ☐ Dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : ... |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle ou il est en remédiation.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle ou il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

5. *Modalités de remédiation et de répétition*

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| | ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

6. Remarques

L'usage de l'ordinateur portable n'est pas autorisé pour les cours en présence de patient.e.s.

L'usage d'un téléphone portable n'est requis pour les cours que sur explicitation formelle précisée par l'enseignant.e. En d'autres circonstances, le téléphone portable n'est pas autorisé durant les cours.

Lors des cours pratiques les étudiants viennent dans une tenue confortable ou en tenue de travail.

Pour le travail avec des patients instructeurs, les étudiants viennent en tenue de travail.

7. Bibliographie principale

- Fell, D. W., Lunnen, K. Y., & Rauk, R. P. (2018). *Lifespan neurorehabilitation : a patient-centered approach from examination to intervention and outcomes*. F.A. Davis Company.
- Lennon, S., Ramdharry, G., & Verheyden, G. (Eds.). (2018). *Physical management for neurological conditions* (4th ed.). Elsevier.
- Shumway-Cook, A., & Woollacott, M. H. (2023). *Motor Control : Translating research into clinical practice* (6th ed.). Wolters Kluwer.

8. Enseignant.e.s

Intervenant.e.s internes et externes à HESAV.

Nom du/de la responsable de module : PERRET Nicolas

Descriptif validé le 18.08.2026, **par** MTR